

**1. Identification**

**Identité du produit/nom commercial :** Brosse métalliques en acier au carbone

**Usage du produit :** Matières abrasives utilisées sur des métaux, du béton, de la maçonnerie et des matériaux de construction.

**Fabricant :** United Abrasives, Inc.  
 185 Boston Post Road  
 North Windham, CT 06256

**Internet :** www.unitedabrasives.com

**Téléphone d'information :** (860) 456-7131

**Téléphone d'urgence :** 860) 456-7131

**Date de préparation :** 15 juin 2018

**2. Identification des dangers**

**Classification :** N'est pas classé comme dangereux au sens du SGH et du règlement 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA.

**Éléments de l'étiquette :** Aucun élément d'étiquetage n'est requis.

**3. Composition/information sur les ingrédients**

Nom chimique	No CAS	Concentration
Fer	7439-89-6	95-99
Distillats de pétrole	64742-52-5 64741-86-2 64741-97-5	0-3.0
Lubrifiant d'étirage	1592-23-0 822-16-2	0.0-2.0
Manganèse	7439-96-5	0.25-1.65
Silicium	7440-21-3	0.0-1.6
Chrome	7440-47-3	0.0-1.5
Carbone	7440-44-0	0.01-1.1
Phosphate	4265-44-2	0.0-1.0
Borax	1303-96-4	0.0-1.0
Chaux	1305-62-0	0.0-1.0
Vanadium	7440-62-2	0.0-0.35
Phosphore	7723-14-0	0.0-0.04
Soufre	7704-34-9	0.0-0.035
Plomb	7439-92-1	0.0-0.005

**L'identité spécifique et (ou) le pourcentage exact n'ont pas été divulgués puisqu'il s'agit d'un secret commercial.**

**4. Premiers soins**

**Ingestion :** En cas d'ingestion de poussières, obtenir de l'aide médicale.

**Inhalation :** En cas de surexposition à la poussière, transporter la victime à l'air frais et obtenir de l'aide médicale.

**Contact avec les yeux :** Rincer les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin. Obtenir une aide médicale immédiate si un corps étranger se trouve dans un œil.

**Contact avec la peau :** Laver la peau avec de l'eau et du savon pour enlever les poussières. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser à nouveau.

**Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés :** L'utilisation peut générer des poussières susceptibles de causer une irritation des yeux et des voies respiratoires. Les poussières peuvent être dangereuses en cas d'inhalation et d'ingestion.

**Indication de la nécessité d'une aide médicale immédiate et d'un traitement spécial, si nécessaire :** L'obtention d'une aide médicale immédiate n'est généralement pas requise.

#### **5. Lutte contre l'incendie**

**Agent extincteur approprié (ou inapproprié) :** Utilisez tout média approprié pour l'incendie ambiant.

**Dangers précis découlant du produit chimique :** Ce produit n'est pas combustible, toutefois, il faut accorder une attention aux risques potentiels de feu ou d'explosion du matériel de base qui est traité. Plusieurs matériaux créent des poussières ou des tournures inflammables ou explosives lors de leur traitement.

**Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers :** Les pompiers devraient porter un équipement d'urgence complet et un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH.

#### **6. Nettoyage des rejets accidentels**

**Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence :** Minimiser la production de poussières. Si des poussières sont générées, utiliser un équipement de protection adéquat pour éviter l'inhalation et le contact avec les yeux.

**Précautions environnementales :** Signaler les déversements comme il est requis par les lois locales, de l'État et fédérales.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :** Ramasser, balayer ou aspirer la matière à l'aide d'un aspirateur et la placer dans un récipient en vue de son élimination. Minimiser la production de poussières.

#### **7. Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Utilisez seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer la poussière. Bien laver après la manipulation et l'utilisation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer. Tenir compte d'une exposition potentielle aux composantes des matériaux de base ou des revêtements traités. Se référer aux normes spécifiques de l'OSHA relatives aux substances pour connaître les exigences supplémentaires concernant les pratiques de travail, lorsqu'il y a lieu.

Dans le cadre d'opérations de brossage à puissance normale, la matière retirée sera éjectée de la brosse avec une force considérable, en plus des filaments de la brosse qui se casseront sous l'effet de la fatigue. La possibilité de blessures sérieuses est présente pour l'opérateur et les autres personnes se trouvant dans l'espace de travail (possiblement dans un rayon de 50 pieds/15 m de la brosse). Pour se protéger contre ce danger, avant de faire tourner la brosse, durant la rotation et jusqu'à ce que la rotation cesse, toutes les personnes se trouvant dans la zone doivent porter des lunettes de protection ou des écrans faciaux complets sur des lunettes de sécurité avec écrans latéraux, en plus des vêtements de protection appropriés.

**Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités :** Rangez dans un endroit sec.

#### **8. Contrôles d'exposition / protection personnelle**

**Directives d'exposition :**

Fer (poussières ou vapeurs d'oxyde de fer)	10 mg/m <sup>3</sup> - MPT de l'OSHA, valeur PEL (vapeurs) 5 mg/m <sup>3</sup> - MPT de l'ACGIH, VLE (fraction respirable)
Distillats de pétrole	5 mg/m <sup>3</sup> - MPT, valeur PEL de l'OSHA (sous forme de brume d'huile) 5 mg/m <sup>3</sup> - MPT, VLE de l'ACGIH (sous forme d'huile minérale)
Lubrifiant d'étirage	Pas de limite établie.
Manganèse	5 mg/m <sup>3</sup> - OSHA, valeur PEL plafond 0,02 mg/m <sup>3</sup> - MPT (respirable) 0,1 mg/m <sup>3</sup> - MPT (inhalable), VLE de l'ACGIH
Silicium	5 mg/m <sup>3</sup> - MPT (fraction respirable) 15 mg/m <sup>3</sup> - MPT (total des poussières), valeur PEL de l'OSHA
Chrome	0,5 mg/m <sup>3</sup> - MPT, valeur PEL de l'OSHA 0,5 mg/m <sup>3</sup> - MPT, valeur VLE de l'ACGIH
Carbone	5 mg/m <sup>3</sup> - MPT (fraction respirable) 15 mg/m <sup>3</sup> - MPT (total des poussières), valeur PEL de l'OSHA
Phosphate	Pas de limite établie.
Borax (sous forme de composés de borates)	2 mg/m <sup>3</sup> - MPT 6 mg/m <sup>3</sup> - LECT, VLE de l'ACGIH (inhalable)
Chaux (hydroxyde de calcium)	5 mg/m <sup>3</sup> - MPT (fraction respirable), valeur PEL de l'OSHA 15 mg/m <sup>3</sup> - MPT (total des poussières), valeur PEL de l'OSHA 5 mg/m <sup>3</sup> - MPT, valeur VLE de l'ACGIH
Vanadium	Pas de limite établie.
Phosphore	Pas de limite établie.
Soufre	Pas de limite établie.
Plomb (plomb et composés inorganiques)	0,05 mg/m <sup>3</sup> - MPT, valeur PEL de l'OSHA 0,05 mg/m <sup>3</sup> - MPT, valeur VLE de l'ACGIH

Note : Tenir compte également des composantes des matériaux de base et des revêtements.

**Contrôles d'ingénierie appropriés :** S'assurer d'une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites en milieu de travail. Lorsque cela est possible, l'utilisation d'une ventilation aspirante locale ou d'autres mesures d'ingénierie sont les méthodes privilégiées pour contrôler l'exposition aux poussières en suspension dans l'air et à la fumée afin de respecter les limites d'exposition établies en milieu de travail. Faire preuve de bonnes pratiques d'entretien et d'hygiène. Ne pas utiliser de tabac ou ne pas avoir d'aliments dans l'espace de travail. Bien laver avant de manger ou de fumer. Ne pas dépoussiérer les vêtements ou la peau avec de l'air comprimé.

**Mesures de protection individuelles, comme un équipement personnel de protection :**

**Protection respiratoire :** Utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou lorsque l'exposition aux poussières est excessive. Tenir compte d'une exposition potentielle aux composantes des matériaux de base ou des revêtements traités. Se référer aux normes spécifiques de l'OSHA relatives au plomb, cadmium, etc., le cas échéant. Le choix de protection respiratoire dépend du type de contaminant, de la forme et de la concentration. Choisir et utiliser les respirateurs conformément au règlement 1910.134 de l'OSHA et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Protection de la peau :** Des gants en tissu ou en cuir sont recommandés.

**Protection pour les yeux :** Des lunettes de protection ou un écran facial sur des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Autre :** Les vêtements de protection requis pour prévenir la contamination des vêtements personnels. Une protection de l'ouïe peut être requise.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**Apparence (état physique, couleur, etc.) :** Brosse métallique grise-noire.

**Odeur :** Aucune odeur

<b>Seuil olfactif</b> : Sans objet.	<b>pH</b> : Sans objet.
<b>Point de fusion/point de congélation</b> : 2 500-2 650 °F (1 371-1 454 °C)	<b>Point d'ébullition</b> : Sans objet.
<b>Point d'éclair</b> : Non combustible	<b>Taux d'évaporation</b> : Sans objet.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b> : Sans objet.	
<b>Limites d'inflammabilité : LEI</b> : Sans objet.	<b>LES</b> : Sans objet.
<b>Tension de vapeur</b> : Sans objet.	<b>Densité de vapeur</b> :
<b>Densité relative</b> : Sans objet.	<b>Solubilité(s)</b> : Insoluble
<b>Coefficient de partage : n-octanol-eau</b> : Sans objet.	<b>Température d'auto-inflammation</b> : Sans objet.
<b>Température de décomposition</b> : Sans objet.	<b>Viscosité</b> : Sans objet.

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Non réactif.

**Stabilité chimique** : Stable.

**Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune possibilité connue de réaction dangereuse.

**Conditions à éviter** : Éviter de créer ou d'accumuler des fines ou des poussières.

**Substances incompatibles** : Éviter les acides.

**Produits de décomposition dangereux** : Les poussières provenant du traitement pourraient renfermer des ingrédients énumérés dans la Section 3 ou d'autres ingrédients, lesquels sont des composantes du matériel de base traité ou des revêtements appliqués au matériel de base qui seraient potentiellement plus dangereuses.

## 11. Information toxicologique

### Voies d'absorption :

**Ingestion** : Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion de gros morceaux peut causer une obstruction du tube digestif. Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Inhalation** : Les poussières peuvent causer une irritation des voies respiratoires. Peut être nocif en cas d'inhalation. Une inhalation prolongée peut causer des lésions aux poumons.

**Yeux** : Les poussières peuvent causer une irritation des yeux. Les particules des poussières ou les limailles peuvent causer une blessure abrasive aux yeux.

**Peau** : Non prévu dans des conditions normales d'utilisation. Le frottement de la brosse sur la peau peut causer une irritation mécanique ou des abrasions.

**Sensibilisation** : Le chrome peut causer une sensibilisation de la peau et (ou) des voies respiratoires.

**Chronique** : Une surexposition à long terme aux poussières peut causer des lésions aux poumons (fibrose) dont les symptômes sont la toux, l'essoufflement et une capacité respiratoire diminuée. Une sensibilisation de la peau et (ou) des voies respiratoires peut également se produire. Les effets chroniques peuvent être aggravés par le tabagisme. Une exposition chronique au manganèse peut causer des lésions au cerveau ou au système nerveux. Une exposition prolongée aux niveaux élevés de bruit durant le fonctionnement peut avoir une incidence sur l'ouïe. Un plus grand danger, dans la plupart des cas, est l'exposition aux poussières/vapeurs du matériel ou de la peinture/du revêtement traité. La majorité des poussières générées durant l'utilisation proviennent du matériel de base traité, et le danger potentiel de cette exposition doit être évalué.

**Cancérogénicité** : Aucune des composantes ne figure sur les listes de cancérigènes ou de cancérigènes potentiels de l'OSHA, du NTP ou du CIRC.

**Toxicité reproductive** : Ne devrait pas causer de toxicité sur l'appareil reproducteur.

**Mutagénicité des cellules germinales** : Ne devrait pas être un mutagène.

### Mesures numériques de la toxicité :

Fer : DL50 orale du rat - 98,6 g/kg ; Inhalation, CL50 - > 5 mg/kg

Manganèse : DL50 orale du rat - > 2 000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - > 5,14 mg/L

Chrome : DL50 orale du rat - > 5 000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - > 2,08 mg/L ; DL50 lapin dermique - > 5 000 mg/kg

Silicium : DL50 orale du rat - > 5 000 mg/kg ; CL50 inhalation rat - > 5,41 mg/L ; DL50 lapin dermique - >5000 mg/kg

## 12. Information écologique

### Écotoxicité :

Aucune donnée écologique n'est disponible pour ce produit. Ce produit contient des ingrédients toxiques pour les organismes aquatiques avec des effets durables. Éviter les rejets dans l'environnement.

**Persistance et dégradabilité :** La biodégradation ne s'applique pas aux composés inorganiques.

**Potentiel de bioaccumulation :** Pas de données disponibles.

**Mobilité dans le sol :** Pas de données disponibles.

**Autres effets indésirables :** Pas de données disponibles.

## 13. Remarques sur l'élimination

Éliminer conformément à l'ensemble des règlements locaux, étatiques/provinciaux et fédéraux applicables. Les règlements locaux peuvent être plus stricts que les règlements nationaux et régionaux. Le générateur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du produit pour établir la bonne identification des déchets et leur élimination conformément aux règlements applicables.

## 14. Information sur le transport

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de dangers	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
<b>DOT E.U.</b>	Aucun numéro ONU	Pas réglementé.	Aucune classe de danger	Aucun groupe d'emballage	
<b>TMD</b>	Aucun numéro ONU	Pas réglementé.	Aucune classe de danger	Aucun groupe d'emballage	

**Transport en vrac (conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC) :** Sans objet – le produit est transporté seulement sous la forme emballée.

**Précautions spéciales :** Aucune mesure de précaution spéciale n'est identifiée.

## 15. Renseignements sur la réglementation

**Catégories de danger selon la Section 311/312 de SARA :** Classé conformément à la section 2 de cette FDS.

## 16. Autres

**Cote de la NFPA :** Santé = 0      Inflammabilité = 0      Instabilité = 0

**Qualification du SIMD :** Santé = 0      Inflammabilité = 0      Danger physique = 0

\*Danger chronique sur la santé

**Date de la dernière révision :** 21 septembre 2015

**Date de cette révision :** 15 juin 2018

### Résumé de la révision :

26 juin 2012 : Révision périodique de la FS : Aucun changement.

31 mars 2015 : Toutes les sections ont été révisées. Format mis à jour pour celui du SGH.

21 septembre 2015 : Nouvelle formule. Toutes les sections ont été révisées.

15 juin 2018 : Examen de trois ans. Changements à les sections 4, 15 & 16.

L'information qui précède est considérée comme étant exacte et à jour en date de la préparation de cette fiche signalétique. Considérant que l'utilisation de cette information et que les conditions d'utilisation de ce produit ne sont pas sous le contrôle de United Abrasives, Inc, il incombe à l'utilisateur de s'assurer de l'utilisation sécuritaire de ce produit.